

**SAS IMMOBILIERE PUJOL
7 RUE JEAN FIOLE
13006 MARSEILLE**

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
(LOI DU 2 JANVIER 1970 – DECRET DU 20 JUILLET 1972)**

Nous soussignés, **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD** atteste que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1^{er} septembre 1972.

ASSURE : IMMOBILIERE PUJOL SAS 7 RUE JEAN FIOLE 13006 MARSEILLE
ETS SECOND : 143 AVENUE DU 24 AVRIL 1915 13012 MARSEILLE
SO NICE 15 RUE GUIGLIA 06000 NICE

REPRESENTE PAR : SARL MATANEL PRESIDENTE ELLE-MEME REPRESENTEE PAR
M PUJOL STEPHANE GERANT
MME PUJOL CAROLINE GERANTE
M VIGIER ANTHONY DIRECTEUR GENERAL

ACTIVITE PROFESSIONNELLE GARANTIE : GESTION IMMOBILIERE / SYNDIC /
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET/OU FONDS DE COMMERCE

POLICE N° : 127124870

DATE DE PRISE D'EFFET DU CONTRAT : DU 01.07.2025 AU 31.12.2025

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance. Elle est valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à sa date d'établissement et du règlement de la cotisation émise ou à émettre.

Fait à Levallois, le 23.07.2025

Pour l'Assureur, par délégation



VERSPIERE
IMMOBILIER
Verspiere Immobilier - DPI
44 avenue Georges Pompidou
92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél. 01 46 88 81 00 | www.verspiere.com
N° ORIAS : 07 001 542 - www.orias.fr